



Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADULLACT

Paris, le 31 janvier 2007

Ordre du jour initialement transmis aux membres

- 1. Point d'information***
- 2. Proposition du texte d'une lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle***
- 3. Vote sur la validité du Conseil d'Administration du 5 octobre 2006 suite au dépôt d'une demande d'annulation***
- 4. Election des représentant du collège « associations » au sein du Conseil d'Administration***
- 5. Modification du règlement intérieur***
 - a. Limitation des pouvoirs reçus par une personne*
 - b. Procédure permettant de savoir si une association est toujours membre*
 - c. Procédure de vote électronique*
 - d. Fonctionnement des groupes de travail*
- 6. Questions diverses***

Nouvel ordre du jour proposé

- 1. Point d'information***
- 2. Procédures de votes***
- 3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Clermont-Ferrand***
- 4. Lettre aux candidats à l'élection présidentielle***
- 5. Demande d'annulation du Conseil d'Administration du 5 octobre 2006***
- 6. Election des représentants du collège « Associations »***
- 7. Modification du règlement intérieur***
 - a. Rôle des représentants des collèges*
 - b. Groupes de travail*
 - c. Limitation des pouvoirs reçus par une personne*
 - d. Mécanisme permettant de savoir si une association est toujours membre*
 - e. Procédure de vote électronique*
- 8. Modification des statuts ?***
- 9. Questions diverses***



Point d'information

Paris, le 31 janvier 2007

Etat des adhésion depuis l'AG de Clermont-Ferrand

- ***Résiliations :***
 - *Communauté Urbaine de Strasbourg*
 - *Syndicat Intercommunal d'Informatique de Bobigny*
 - *SITIV de Vénissieux*
 - *Conseil Général des Bouches-du-Rhône*
 - *Ville d'Orvault*
 - *Ville de Sallaumines*

- ***Cotisation non réglée :***
 - *Ville de Haulchin*

Nouveaux adhérents 2006

- ♦ *Communauté Urbaine du Grand Nancy*
- ♦ *Association des Maires de l'Isère*
- ♦ *Conseil Général de l'Orne*
- ♦ *Conseil Général du Languedoc-Roussillon*
- ♦ *Ville de Bernières-sur-Mer*
- ♦ *Conseil Régional de Poitou-Charentes*
- ♦ *Ville de Bourg-lès-Valence*
- ♦ *Ville de Toulouse*
- ♦ *Ville de Narbonne*
- ♦ *Ville de Bezons*

Nouveaux adhérents 2007

- ♦ *Conseil Général des Hauts-de-Seine*
- ♦ *SDIS de la Martinique*
- ♦ *Conseil Général de la Drôme*
- ♦ *Ville de Beauzac*
- ♦ *Centre de Gestion du Nord*
- ♦ *Centre de Gestion du Gers*

Compléments

- ***Perspectives d'adhésion à court terme***
 - *Adhésion de Mandriva*
 - *Adhésion du CNFPT*
- ***Invitation en Tunisie***
- ***Contact pris avec la DGME***
- ***Intervention sur le RGI***

L'Etat de la mutualisation

- ***Signes positifs :***
 - *Prise en compte de la question au niveau européen*
 - *Frémissement à la DGME*
- ***Inquiétudes :***
 - *ARF : déception*
 - *Peu d'appels d'offres groupés*
 - *Quelques "incompréhensions" autour de la SCIC SA ADULLACT Projet*
 - *Montage de structures par projets*
 - *Jeu avec les appels d'offres*

Nécessité de continuer à réfléchir

- ***Clarifier sans se lasser sur la SCIC SA ADULLACT Projet***
- ***Un GIP national ?***
- ***François ELIE se propose de rencontrer M. Thierry CARCENAC***

VISTA ?

**« Jamais nous n'avons été aussi libres que sous l'occupation
Allemande »**

Jean-Paul SARTRE



Modus operandi et pondération des votes

Paris, le 31 janvier 2007

Ce que disent les statuts

- **ARTICLE 18 :**
 - *Droit de vote*
 - *Les membres à jour de leurs cotisations votent aux Assemblées Générales à proportion de la représentation de chaque collège.*
- **Signification :**
 - *L'idée sous-jacente est d'empêcher qu'un collège sur-représenté à l'Assemblée Générale ait plus de pouvoir que celui donné au travers du nombre de sièges au Conseil d'Administration.*

Répartition des voix en parts

- ***Le conseil d'administration est composé de 21 sièges***
- ***Les votes de l'Assemblée Générale seront donc répartis sur 21 parts :***
 - *11 parts pour les collectivités*
 - *3 parts pour les associations*
 - *2 parts pour l'enseignement*
 - *2 parts pour les entreprises*
 - *2 parts pour les personnes physiques*
 - *1 part pour les salariés.*

Pondération des votes

- **Pour chaque collège on procédera comme suit :**
 - Soit p le nombre de parts de ce collège
 - Soit v le nombre de voix effectives à l'Assemblée Générale
 - **Le poids de chaque voix pour ce collège sera p/v**
 - On compte les abstentions
- **Exemple :**
 - S'il y a **5** représentants des collectivités qui votent, chaque vote aura un poids de **$11/5$**
 - Si ces votes expriment **3** « oui », **1** « non », et **1** abstention on aura:
 - **$3 \cdot 11/5 = 6,6$ votes « oui »**
 - **$1 \cdot 11/5 = 2,2$ votes « non »**
 - **$1 \cdot 11/5 = 2,2$ abstentions**
 - **Le total faisant bien 11**



Vote sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale de Clermont-Ferrand

Paris, le 31 janvier 2007

Adoption du compte-rendu de l'AG de Clermont-Ferrand

- ***Intervention de M. Christopher MANN***
- ***Intervention de M. Pierre JARRET***



Lettre aux candidats à l'élection présidentielle

Paris, le 31 janvier 2007

Proposition pour accord du texte

- ***Lecture d'un projet de courrier (encore trop long)***
- ***Accord de principe sur les six points suivants :***
 - *Brevets et extension de la propriété intellectuelle (DRM)*
 - *Données publiques*
 - *Standards ouverts et RGI*
 - *Vente liée*
 - *Enseignement de l'informatique*
 - *Soutenir les initiatives de mutualisation autour du logiciel libre et faire de la France un pôle de compétitivité logiciel libre*



Demande d'annulation du Conseil d'Administration du 5 octobre 2006

Paris, le 31 janvier 2007

Demande d'annulation du CA du 5 octobre 2006

- ***Intervention de M. Frédéric COUCHET***
- ***Intervention de M. Benoît SIBAUD***

1 = Le Conseil d'Administration est validé

2 = Le Conseil d'Administration est annulé pour des raisons de forme, ses décisions sont à re-valider en bloc par le Conseil d'Administration

3 = Le Conseil d'Administration est annulé, ses décisions devront être toutes réexaminées



Election des représentants du collège « Associations »

Paris, le 31 janvier 2007

Election des représentants du collège « Associations »

- **Liste des candidats et présentation :**
 - AFUL*
 - ALL*
 - APRIL*
 - CETRIL*
 - FSF*
 - ...*
- **Vote**



Modifications du règlement intérieur

Paris, le 31 janvier 2007

Propositions de modification

- 1. Animation des listes de diffusion des collèges par leurs représentants au Conseil d'Administration (modification du début de l'article 5)***
- 2. Présentation des groupes de travail à l'Assemblée Générale Ordinaire***
- 3. Proposition de création d'un groupe de travail à l'Assemblée Générale Ordinaire***
- 4. Limitation des pouvoirs au sein d'un même collège***
- 5. Partage de pouvoirs entre les présents au sein d'un même collège (au delà de n pouvoirs)***

Critères pour savoir si une association est membre :

- 6. Adhésion croisée effective***
- 7. Déclaration d'intention***
- 8. Cotisation annuelle de 15 €***

Votes électroniques

- *Problématique sur le vote électronique*
- *Le développement des nouvelles technologies pose la question de la faisabilité du vote électronique*
- *Des élections par vote électronique ont été expérimentées dans plusieurs communes, avec des résultats mitigés*
- *L'ADULLACT et l'ensemble du mouvement des logiciels libres se positionnent contre le vote électronique appliqué dans un cadre institutionnel*
- *Par ailleurs, pour fluidifier leur fonctionnement interne, de nombreuses structures, essentiellement associatives, utilisent couramment le vote électronique*

La question est donc :

Quelle doit être le positionnement de l'ADULLACT par rapport au vote électronique ?

Etude de cas

Cas d'étude	Enjeux	Faisabilité
Vote à main levée	Pas de secret	Vote à distance par simple courrier électronique sur une liste de diffusion
Élection dans un cercle privé	Le vote ne doit pas être biaisé par le souci de ne pas déplaire	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un outil préservant l'anonymat - Passage par une ou plusieurs personnes de confiance
Vote populaire	On a besoin de l'anonymat et d'une identification forte	<ul style="list-style-type: none"> - possibilité d'utiliser une urne électronique basée sur du matériel libre et mettant en oeuvre que des logiciels libres
Vote en isolement	Le vote ne doit pas être soumis à des pressions extérieures	Vote à distance impossible

Mise en place d'un système de vote électronique

9. Mise en place d'un système préservant l'anonymat

10. Passage par une ou plusieurs personnes de confiance



Modifications des statuts ?

Paris, le 31 janvier 2007

Modification des statuts (article 20) ?

Appel à proposition

ARTICLE 20

Conseil auprès des Administrations et des Collectivités Territoriales

L'ADULLACT s'engage à respecter l'égalité de toutes les entreprises face à la demande publique. A cet effet, dans ses activités de conseil auprès des Administrations et des Collectivités Territoriales, l'ADULLACT s'engage à n'exercer aucun rôle d'intermédiation entre ses interlocuteurs et les entreprises, ni de conseil tendant à filtrer ou à favoriser une entreprise, pour quelque raison que ce soit. Toutefois, l'ADULLACT pourra préconiser des logiciels libres (uniquement), même s'ils sont portés par un nombre restreint d'entreprises.



Questions diverses

Paris, le 31 janvier 2007

Questions diverses 1/3

- 1. Adhésion du CNFPT : cotisation à 10 000 € (26 pour le prix de 4)**
- 2. Soutien à la lettre du groupe détaxe de l'AFUL vers les constructeurs contre la vente liée**
- 3. Lancement de la procédure pour être reconnue d'utilité publique**
- 4. Participation à Libre en Fête (autour du 21 mars)**

Questions diverses 2/3

Motions à propos du RGI :

- 5. L'ADULLACT demande à l'Etat de consacrer rapidement dans le Référentiel Général d'Interopérabilité l'obligation des standards ouverts***

- 6. L'ADULLACT appelle les collectivités à ne pas se faire les instruments des adversaires des standards ouverts, sous le prétexte de demander des délais et des conditions d'application du Référentiel Général d'Interopérabilité***

Questions diverses 3/3

7. *Changement du commissaire aux comptes (de KPMG Angoulême pour KPMG Montpellier)*

Motions de M. Christopher MANN

Motion 1

Motion 2

Motion 3

Motion 4

Motion 5

Motion 6

Clôture de séance

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu

en juin 2007,

et se tiendra très probablement à Biarritz.

Merci pour votre participation et bonne soirée